LETTRE DU PROGRAMME AGRO-ENVIRONNEMENTAL 2016-2021 DOMBES-SAÔNE

ACTIONS DES AGRICULTEURS EN FAVEUR DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITÉ.
INFOS ET RETOURS TECHNIQUES.

LA DOMBES communauté de communes

NOVEMBRE 2019

BREF HISTORIQUE

Le Programme Agro-Environnemental et Climatique **(PAEC)** Dombes-Saône a été construit avec les acteurs locaux en 2015, porté par le syndicat mixte Avenir Dombes Saône puis repris par la **Communauté de Communes de la Dombes en 2017.**

En 2016-2017, la contractualisation a été ouverte aux exploitants sur plusieurs zones d'intérêt prioritaire **(ZIP)**. Les animateurs qui ont rencontré les agriculteurs sont : le syndicat mixte Veyle Vivante, le syndicat des rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône et La Chambre d'Agriculture pour les ZIP biodiversité et eau de la Dombes ; l'EPTB Saône-Doubs pour la ZIP Formans-Morbier.

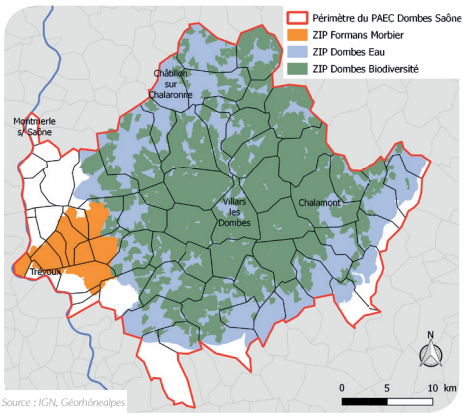

Périmètre du PAEC

INFO IFT

Pour les MAEC réductions des produits phytosanitaires, un bilan des **Indicateurs de Fréquence de Traitement (IFT)** est à réaliser chaque année avec un animateur agréé pour évaluer si les objectifs de réduction des doses sont atteints sur la base du registre de traitement.
Les agriculteurs engagés doivent renvoyer leur registre chaque automne au technicien en charge de leur bilan.

BILAN DES MESURES

Il a été proposé différentes **mesures agro-environnementales et climatiques** (MAEC) aux agriculteurs du secteur Dombes-Saône en 2016 et 2017. **Chaque mesure doit être suivie pour 5 ans** et donne droit à une aide financière à la surface engagée afin de soutenir l'évolution technique nécessaire.

Certaines mesures ont pour but de soutenir des pratiques alternatives **aux traitements des cultures par** des produits phytosanitaires et **ainsi réduire l'épandage d'herbicides, d'insecticides ou de fongicides.** D'autres sont destinées à **soutenir le maintien de prairie** à proximité des étangs afin de favoriser la biodiversité locale et la qualité de l'eau. Le bilan présenté ici est encore provisoire.

SURFACE EN HA PAR MAEC

Près de 90 exploitants engagés

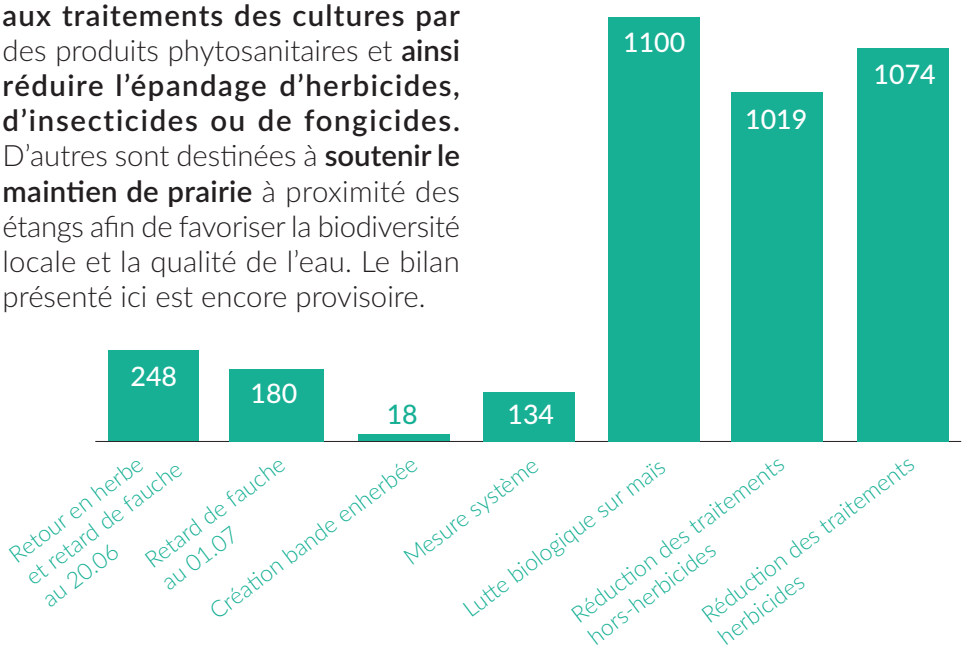

La réduction d'herbicides en grande culture ou la lutte biologique sur maïs sont les actions les plus contractualisées qui contribuent à l'amélioration de la qualité de l'eau et de la biodiversité des étangs de la Dombes.

INSTRUCTION DES DOSSIERS MAEC

Après de nombreuses difficultés liées au nouveau dispositif d'instruction des financements, les engagements proposés dès 2016 en Dombes-Saône ont été instruits progressivement à partir du printemps 2018 jusque début 2019 par la DDT, en lien avec l'autorité de gestion, la région Auvergne-Rhône-Alpes. Ce retard a engendré un long décalage des paiements des aides pour les agriculteurs voire dans certains cas des annulations d'engagements.

La CC Dombes a alerté le Préfet de l'Ain sur les difficultés subies par les agriculteurs en suggérant une plus grande efficacité et indulgence dans l'instruction.

FORMATIONS ET ÉCHANGES TECHNIQUES

Les agriculteurs engagés en **MAEC** réduction de traitements phytosanitaires ont suivi une **formation de 3 jours**. Au cours des hivers 2017-2018 et 2018-2019, une vingtaine d'exploitants en ont bénéficié. La formation a été prise en charge par le fond **Vivéa** et organisée par la **Chambre d'Agriculture de l'Ain**. Il s'agissait d'aborder :

1. Les enjeux sanitaires et environnementaux du territoire liés à l'utilisation des produits phytosanitaires.

2. Les ravageurs et maladies des cultures fréquentes localement et le développement de la protection intégrée des cultures par des moyens de lutte biologique.

3. Les adventices, leurs reconnaissances, l'évaluation du risque et les moyens de lutte.

Les participants ont pu échanger sur leurs expériences de certaines techniques mises en place, ou en cours de test dans leur ferme, pour réduire les produits phytosanitaires comme l'utilisation de nouvelles variétés de blé, l'introduction de cultures dérobées, l'allongement de l'assolement, le faux-semis ou de nouvelles rotations des cultures…

De 2019 à 2021 des tours de plaines seront organisés par la Chambre d'Agriculture dans le cadre du PAEC pour présenter des tests mis en place par les agriculteurs du territoire.

CONTACT / laurence.garnier@ain.chambagri.fr

Reconnaissance des plantules d'adventices, Relevant mars 2018

DIAGNOSTICS D'EXPLOITATIONS

En amont de la contractualisation des MAEC, des diagnostics d'exploitation ont été proposés aux agriculteurs souhaitant s'engager dans une mesure de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires ou une mesure système.

24 diagnostics ont été réalisés en 2016-2017 par un bureau d'études spécialisé. Ils sont basés sur une analyse de la durabilité des exploitations à l'aide de 3 composantes : **la durabilité économique, socio-territoriale et agroécologique.** Ils permettaient d'orienter l'agriculteur volontaire vers des pistes d'amélioration de son système d'exploitation dont certaines soutenues par une MAEC.

Par exemple, si le diagnostic préconise l'achat d'un matériel sur l'exploitation, cet achat doit être justifié :

- Pour la **durabilité agro-écologique**, il représentera un gain environnemental *(ex : moins de traitements par des produits phytosanitaires).*

- Pour la **durabilité sociale**, il permettra un gain de temps en période de pic de travail.

- Pour la **durabilité économique**, il aboutira à une diminution des charges opérationnelles *(ex : moins de produits achetés).*

LUTTE BIOLOGIQUE SUR MAÏS PAR TRICHOGRAMME

En grandes cultures, la MAEC lutte biologique par Trichogramme illustre le développement des techniques de biocontrôle des ravageurs. Engagée sur 1100 ha du territoire, c'est une alternative efficace aux insecticides contre la pyrale du maïs.

Le principe de la lutte par les trichogrammes : ces petits hyménoptères minuscules prédateurs de l'œuf de pyrale, sont lâchés dans les parcelles de maïs juste au moment des premières pontes de pyrales entre la mi-juin et début juillet. Ils pondent dans les œufs du ravageur. Les larves de trichogramme qui se développent se nourrissent des œufs de pyrale, réduisant ainsi les populations.

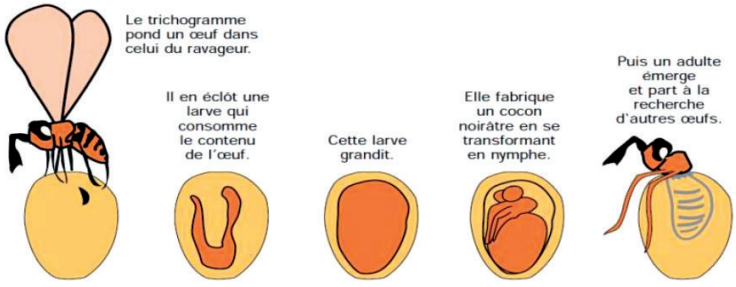

Schéma de l'effet de l'insecte sur les œufs de pyrale du maïs (source : Bioline)

RETOUR D'EXPÉRIENCES, AGRICULTEURS EN DOMBES

Vers l'autonomie alimentaire d'un élevage bovin/lait.
GAEC du Pin, Condeissiat
Exploitation de 3 associés. Fanny et Yannick Petitjean et Maud Dufour.

SAU 90 ha, 67 ha d'herbe dont 50 en prairie temporaire, 23 ha en culture (maïs, blé, orge, seigle) 6.5 ha d'étangs. 60 vaches laitières. En MAEC système.
Témoignage de Yannick Petitjean :
« Nous avons repris avec ma femme Fanny en 2007 la ferme de ses parents. Maud nous a rejoint en 2009. L'exploitation qui avait maintenu un système essentiellement à l'herbe était aux normes avec des terrains déjà drainés depuis 2000.
L'exploitation de l'herbe est technique mais reste moins chère à produire que le maïs et apporte une bonne production laitière (25 l/jour/vache, destination : Bressor).

Depuis nos débuts, l'objectif reste la rentabilité et le maintien de l'environnement de qualité. Faute d'une surface suffisante, notre système peut être considéré comme intensif mais nous avançons sur différents points :

- *La réduction des traitements chimiques, par la réduction des doses et en désherbant le maïs avec l'équivalent d'une bineuse quand le terrain le permet. Même si c'est un peu sale en adventices en-dessous, dès que les maïs sont beaux et « se donnent la main » la production est assurée.*
- *Le développement du pâturage tournant dynamique pour les laitières depuis 3 ans pour optimiser l'herbe. Grâce à des conseils techniques de l'ADABIO et d'ACSEL. Ça demande de l'organisation et du temps de mise en place des clôtures chaque matin mais ça permet d'observer l'état des prairies et des bêtes.*
- *Le semis d'un mélange suisse de prairie très diversifié qui produit de bonnes pâtures résistantes.*
- *Le développement de cultures dérobées en méteil sur 4 ha (vesce, pois, triticale, ray-grass) ensilé a permis de donner une nouvelle marge de sécurité pour faire face à la sécheresse et compenser la réduction de la part de maïs.*

Cette année, nous essayons aussi le sorgho qui demande peu d'eau.
Nous avons toujours besoin de tourteau de Soja-Colza en complément hivernal, mais il est maintenant certifié sans OGM.

En bref, nous revenons toujours plein d'idées des formations ou des échanges avec d'autres exploitants impliqués dans ces techniques. A chaque fois c'est la source de remises en question mais il faut garder les idées claires et prendre le temps de tester sur notre ferme ».

LA MAEC SYSTÈME

Deux exploitants ont contractualisé la MAEC Système, pour environ 135 ha au total. Cette mesure a été peu suivie sur le territoire mais bien contractualisée en Bresse.

Ces mesures comprennent la réduction des produits phytosanitaires et le développement de l'autonomie des exploitations en élevage pour réduire la part de maïs ensilage en augmentant la part de l'herbe.

Pour en savoir plus rendez-vous sur **www.ccdombes.fr**

Echanges techniques entre exploitants sur une parcelle en test de Sorgho : une piste pour réduire la part de maïs dans l'alimentation bovine. (Photo : D. Barrault)

AUTONOMIE ALIMENTAIRE DES ÉLEVAGES

Des échanges techniques menés par Acsel-Conseil Elevage auprès des éleveurs auront lieu jusqu'en 2021 dans le cadre du PAEC. Le but est de travailler sur l'autonomie alimentaire à travers des **échanges collectifs** et des **accompagnements individuels (gratuits)** sur différents thèmes comme sur la culture du Sorgho ou la résistance des prairies à la sècheresse.
N'hésitez pas à vous renseigner !

CONTACT / Rémi Berthet
rberthet@acsel-conseil-elevage.fr

RETOUR DE L'HERBE POUR LES CANARDS

La nidification de canards nichant en prairie, le Colvert et le Chipeau, a largement chuté depuis 30 ans en Dombes. Pour y remédier, depuis 2012, la Chambre d'Agriculture teste des mélanges prairiaux pour maintenir des prairies favorables autour des étangs.

C'est bien sûr un compromis à trouver. Ce mélange ne concurrence pas directement la prairie de Ray-Grass à ensilage qui est fauchée tôt en saison au moment de la nidification. Pour évaluer ce mélange composé notamment de Ray-Grass, Trèfle, Dactyle, Pâturin, un échantillon de 90 ha sur 240 semés ont été suivis en 2018 et 2019.

Les premiers résultats montrent que ces nouvelles prairies apportent un couvert suffisamment précoce pour attirer des canards tout en donnant des résultats satisfaisant en qualité fourragère pour le bétail. La fauche est permise à partir du 20 juin pour protéger les nichées.

Nid de canard colvert trouvé lors des suivis des prairies semées (CA01).

Le suivi orchestré par la Chambre d'Agriculture est réalisé avec l'aide de l'Association Départementale des Chasseurs de Gibier d'Eau (ADCGE) qui recherche la présence de nids dans les parcelles. Il se poursuivra en 2020.

En haut : Féverole
En bas : Tournesol, phacélie, radis... Un couvert très diversifié à St Germain sur Renon, octobre 2018.

EXPÉRIENCES SUR LES COUVERTS D'INTERCULTURE

Les couverts entre les cultures de productions peuvent être simples, une espèce végétale comme la Moutarde, à très diversifiés avec 4 à 10 espèces végétales. Dans ce cas, les plantes choisies ont toute leur importance pour enrichir le sol en période de transition. En l'absence de culture, le sol continue à travailler. Le couvert implanté peut avoir de nombreux atouts. Augmenter le nombre d'espèces permet d'apporter de l'azote, de la structure, de la matière organique en favorisant la biodiversité et en limitant l'érosion.

L'association Avenir Dombes Sol (ADS), association d'agriculteurs locaux, développe des techniques et teste des pratiques pour la conservation des sols. L'une de leur réflexion porte sur le semis-direct et la performance des couverts d'interculture. Même si les tests ne font que débuter (le sol a besoin de temps), certains résultats sont encourageants.
Les sols s'enrichissent et le drainage naturel se renforce.

POUR EN SAVOIR PLUS :
https://avenirdombessol.com/
Guide des couverts végétaux de la Chambre d'Agriculture de l'Isère sur :
www.rhone-alpes.synagri.com
L'expérience des agriculteurs genevois sur Agri-Genève : **www.agrigeneve.ch**

CONTACT / Pierre Lévisse
paec-natura2000@ccdombes.fr
04 74 61 93 01

Ce projet est cofinancé par le Fond Européen Agricole pour le Développement Rural. L'Europe investit dans les zones rurales.

Partenaires du programme :

Co-financeurs des MAEC :

LA DOMBES communauté de communes
Directeur de la publication : **Michel GIRER**
Rédaction : **CC Dombes et SRDCBS**
Crédit photo : **CC Dombes sauf mention**
Mise en page et Impression : **Ain' Prim PONCET**